



© Benoîte Fanton

Danse, tout public
dès 5 ans
**Le Murmure des
songes**

Kader Attou / Cie Accrorap

Samedi 9 **(mai)** – 17h



© Yael Naim

Musique
**Yael Naim -
Solaire**

Jeu-di 28 **(mai)** – 20h



© Mary & Jo - Studio

Le théâtre est fleuri par :



Présentation
publique de
la saison 26-27

Mardi 2 **(juin)** – 19h

Saison 25-26

Toute intention de nuire

Adrien Barazzone / L'Homme de dos

Mardi 5 **(mai)** 2026, à 20h

Théâtre
Durée: 1h30

Écriture et jeu

Alain Borek
Marion Chabloz
Mélanie Foulon
David Gobet
Marie-Bénédicte Cazeneuve

Conception, écriture et mise en scène

Adrien Barazzone

Complicité artistique

Barbara Schlittler

Consultation et collaboration scientifique

Anna Arzoumanov (chercheuse en littérature – Sorbonne Université), Charlotte Dufour (juriste et historienne de la littérature), Loïc Parein (avocat et juriste) – Laboratoire Droit et Littérature, UNIL

Costumes

Maria Muscalu

Couture

Samantha Landragin

Scénographie

Hélène Bessero-Belti
Tom Richtarch (Pavillon Trois)

Création son

Clive Jenkins

Régie son

Linus Johansson

Création lumières, direction technique et régie

Vincent Scalbert

Accompagnement

Anne Brüscheweiler
Nils-A. Sambuc

Administration à la création

Christèle Fürbringer

Administration

Valérie Niederoest (salve production + technique)

Soutiens

Loterie romande
Fondation Ernst Göhner
Fondation Leenaards
Chaire Colibex de recherche France-Québec sur les enjeux contemporains de la liberté d'expression – CNRS
Les ami-es de L'Homme de dos
SIS – Fondation suisse des artistes interprètes
Action Intermittence (FEEIG)
Fondation Jan Michalski
République et Canton de Genève
CORODIS

Remerciements

Lionel Baier
Guillaume Barazzone
Isa Boucharlat
Bénédicte Brunet
Jean-Stéphane Bron
Pauline Catry
Claire Deutsch
Solvej Dufour Andersen
Anne-Cécile Foulon
Christian Geffroy Schlittler
Natacha Koutchoumov
Sandrine Kuster
Aurélien Maignant
Julien Piat
Léa Pohlhammer
Pascale Reneau
David Rüfenacht
Michel Sause
La Comédie de Genève
les spectateur-ice-s de la Fête du Théâtre
l'équipe de La Grange et de la Maison Saint-Gervais
les ami-es de L'Homme de dos

Production

L'Homme de dos

Coproduction

Maison Saint-Gervais – Genève
La Grange, Centre Arts et Sciences, UNIL – Lausanne

RENCONTRE AVEC ADRIEN BARAZZONE, METTEUR EN SCÈNE LE PROGRAMME.CH - 30 OCTOBRE 2024

Quelle est votre intention avec cette pièce ?

Adrien Barazzone: Mon intérêt s'est cristallisé sur la rencontre entre la justice et la littérature. Confronter le droit à la littérature, c'est bien poser la question d'une vérité et d'un récit judiciaires face à une vérité et une fable littéraire. *Toute intention de nuire* s'essaye à articuler ces deux dimensions et pôles. L'interrogation revient au fond à mettre en lumière la manière dont ces vérités peuvent se manifester et leurs langages respectifs. C'est à cet endroit réel et crucial que se situe le spectacle.

Parlez-nous de l'histoire.

Je me suis intéressé à un personnage imaginaire d'avocat dépeint comme un être violent et qui humilie, une forme de masculinité que l'on dirait toxique de nos jours. Il se reconnaîtrait dans un roman et déposerait plainte auprès d'un Tribunal. Ce récit fictionnel d'une auteure* inventée, Pauline Jobert, traite d'une relation problématique de type patriarcale. L'image que ce roman donne de lui pose un problème à cet avocat. Le procès qui s'ensuit oblige l'autrice* à divulguer son intention première en écrivant son ouvrage. Est-on sommé aujourd'hui de dire, de détailler et d'explicitier la raison ou les raisons et le but qui nous amène à créer, à écrire en l'occurrence ? C'est une question vertigineuse que j'ai aussi souhaité aborder avec humour. Le procès fictif de *Toute intention de nuire* oblige l'auteure à fournir ces explications.

La création est basée sur des faits fictifs, mais un cadre bien réel.

Effectivement. Le lieu est bien connu en France. C'est la 17^e Chambre correctionnelle du Tribunal judiciaire de Paris. Elle est dédiée aux contentieux liés à la presse, aux médias et à la littérature. Ainsi a-t-elle une Chambre spécifique, La Chambre des Libertés. Dans le cadre d'une Justice qui devrait être la garante d'une démocratie, le fait qu'une personne pourrait se reconnaître sous les traits d'un personnage de roman ne serait-elle pas d'abord une affaire privée? Dès lors, qu'est-ce qui est en jeu dans ce type de procès. On pourrait avancer en premier lieu, la liberté de s'exprimer.

Le conflit entre les écrivaines Marie Darrieusecq et Camille Laurens publiant chez le même éditeur (P.O.L.) avait fait grand bruit. Sans déboucher sur un procès.

Cette affaire qui remonte à septembre 2007 est passionnante. A la sortie du récit fictionnel *Tom est mort* signé Marie Darrieusecq, Camille Laurens accuse l'auteure de plagiat émotionnel sur son livre paru une décennie auparavant, *Philippe*. Ce récit autobiographique porte sur un drame qui lui est réellement advenu, le décès de son bébé. Ce cas de supposée copie des idées et non de plagiat des mots interroge sur ce qu'aborde précisément *Toute intention de nuire*, les sources d'inspiration au sein de la littérature. Et la part de vérité ou non au cœur d'une fiction. Au-delà de ce constat, ce cas engage sur une réflexion phénoménale. Peut-on écrire sur quelque chose que l'on n'a pas vécu ? Quelle est la place des écrivain-e-s ? Comment ces personnes traversent-elles le monde ? Ont-elles le droit d'en rendre compte ?

Quelles sont les affaires souvent jugées par la 17^e Chambre ?

Nombre de cas se rattachent à des personnalités existantes. On peut citer celui de l'auteur Régis Jauffrey pour son roman, *La Ballade de Rikers Island* abordant l'affaire DSK dans les murs de l'hôtel Sofitel de New York. L'affaire est grave. L'avocat de DSK saisit la 17^e Chambre dénonçant pour son client ce qu'il dénomme une «diffamation effroyable» dans le roman. En juin 2016, Régis Jauffrey est condamné par le tribunal correctionnel de Paris**. Ceci surtout pour des passages suggérant DSK comme «ayant violé». Ce cas comme d'autres posent la question du mélange entre documentaire et fiction.

Les photos d'illustration laissent entrevoir un mano a mano fougueux...

Ces empoignades voire ce pugilat sont présents dans le procès d'une écrivaine dans *Toute intention de nuire*. Scéniquement, le Tribunal qui figure une procédure et un lieu se trouve représenté entre concrétude et abstraction. Un Tribunal que vous découvrirez enchevêtré, voire labyrinthique. Mais cette création reste éminemment factuelle face à un scénario que nous avons échafaudé. De l'émotion, il y en aura. Mais ce sont les faits qui prévalent. Prenez cette autrice devant s'expliquer, se justifier dans des termes codifiés face à un Tribunal, que comprendra-t-elle de cette procès ambivalente et ambigu *in fine* ?

Un autre genre littéraire ?

Il y a aussi la veine de l'autofiction. Prenez l'écrivaine française Christine Angot parlant à la première personne du singulier, le «je» tout en disant que certains contextes et histoires ne sont pas les siennes. Ce qui nous amène à nous interroger dans la pièce. De quoi la réalité mise en mots dans un livre est-elle le nom ? Qu'est-ce que l'auteure en fait ? Ces questions m'avaient déjà intéressé au fil de mes études en Lettres. Elles se révèlent souvent impossibles à trancher. De ce terreau fertile pour les arts vivants de la scène, j'ai essayé de regrouper ce qu'il pouvait contenir de plus joueur et théâtral à mes yeux.

Au chapitre de l'atmosphère de cette création...

Pour le ton, j'ai souhaité rester dans un registre relativement léger que j'affectionne particulièrement. Le ton s'accompagne donc d'une certaine drôlerie. À ce propos, ce qui est révélé dans le roman imaginaire de la pièce, *Marcher sans craindre le ravin*, peut paraître tout à fait anodin et guère important. Il ne s'agit pas de refaire un procès qui pour certaines affaires a vraiment eu lieu. C'est d'ailleurs tout un courant de la littérature qui tente de revenir sur des faits passés afin de mener une forme d'investigation. C'est une forme de justice alternative à ce qui s'est réellement déroulé ou est controversé. On peut songer notamment aux cas de viols et d'abus subis; par exemple l'écrivaine, editrice et réalisatrice française Vanessa Springora dénonce ainsi dans son livre, *Le Consentement*, sa relation sous emprise de l'écrivain Gabriel Matzneff alors qu'elle était âgée de 14 ans et lui 50 ans.

Propos recueillis par Pierre Siméon

*ndla: on distingue l'auteure d'un délit et l'autrice d'un livre